

REGLEMENT

Concours de la plus grosse citrouille

Fête de la graine à la soupe

Saint-Flour ville basse - le 24 octobre 2021

ARTICLE 1 – Organisateur du concours

Ville de Saint-Flour, 1 place d'armes 15100 Saint-Flour

Téléphone : 04.71.60.68.43 / Adresse mail : evenementiel@saint-flour.fr

ARTICLE 2 – Thème

A l'occasion de la fête de la graine à la soupe, la ville de Saint-Flour invite les jardiniers et cultivateurs, le dimanche 24 octobre 2021 de 10h à 17h00 place de la liberté à participer au « concours de la plus grosse citrouille ». Les participants doivent se présenter le jour indiqué sur le site de la manifestation avec une citrouille ou une courge de la famille des cucurbitacées, laquelle sera évaluée en fonction de son poids.

ARTICLE 3 – Date et lieu de mise en concours des citrouilles

Le concours se déroule place de la Liberté à Saint-Flour sur le site de la manifestation « de la graine à la soupe » le 24 octobre 2021 à partir de 10h. L'heure limite de dépôt pour la pesée des citrouilles est 16h.

ARTICLE 4 – Conditions de participation

La participation est gratuite, sous réserve d'avoir rempli un bulletin de participation au concours disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site internet <https://www.saint-flour.net/> ou à remplir sur place e jour même. Le concours est gratuit et ouvert à tous participants.

ARTICLE 5 – Modalités de participation : validation de la participation

Afin que la participation soit validée par l'organisateur, le concurrent devra accepter les termes de ce règlement en remplissant le bulletin de participation. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, ainsi que toute déclaration mensongère, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

ARTICLE 6 – Sélection des lauréats

Les lauréats seront les détenteurs des trois citrouilles pesant le plus lourd. La pesée des courges aura lieu le dimanche 24 octobre entre 16h00 et 17h30. La décision du jury est souveraine et sans appel.

ARTICLE 7 – Gain

Premier prix : un bon d'achat d'une valeur de 50€ pour deux personnes au restaurant L'ETAPE.

Deuxième prix : une composition florale réalisée par le fleuriste Jérémy BONNET d'une valeur de 30€.

Troisième prix : un livre de la librairie du faubourg d'une valeur de 15 €

ARTICLE 8 – Publication des résultats

Le propriétaire de la citrouille sélectionnée sera informé immédiatement ou par le biais du contact communiqué sur le bulletin de participation.

Les participants autorisent l'organisateur à publier leur nom, prénom, photo, ainsi que l'indication de la ville de résidence dans toute support publi-promotionnelle, sur les services en ligne de l'organisateur et / ou ceux de ses partenaires et sur tout service en ligne ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit et rémunération autres que le prix gagné.

ARTICLE 9 – Données à caractère personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles seront utilisées par l'organisateur pour communiquer sur le « Concours de la plus grosse citrouille ».

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant, sur simple demande à l'adresse du concours.

ARTICLE 10 – Assurance - Responsabilité – Force majeure

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement des citrouilles ou de dommages causés à un tiers. Leur responsabilité ne saurait également être engagée en cas de perte ou d'endommagement des courges.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé.



VILLE DE
SAINT
FLOUR



Fête de la graine à la Soupe

24 octobre / Saint-Flour - ville basse

Bulletin d'inscription

« *Concours de la plus grosse courge* »

Nom & prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

J'ai lu et accepté le règlement / Signature :

Règlement disponible en mairie et sur www.saint-flour.net/actualites/

